

supportent leurs prétentions à l'encontre de nos droits et privilèges.

M. Auger informe cette assemblée que lors de l'expédition de l'avis de convocation de cette assemblée il a eu une entrevue avec l'Hon. L. O. Taillon, procureur-général, qui l'a informé : que la chambre des notaires, ou quelqu'un de ses membres faisaient de nouvelles démarches auprès du Gouvernement de Québec à l'encontre des droits, privilèges et honoraires des registrateurs, se plaignaient de certaines vexations plus ou moins précisées, et avouées, ajoutant : " qu'il (M. Taillon) était heureux de voir l'assemblée des registrateurs convoquée à Québec ; qu'il allait en informer, de suite, la chambre des notaires, et qu'il serait enchanté de rencontrer une délégation de la dite chambre avec une semblable délégation de l'Association des registrateurs, aux fins d'entendre les plaintes et griefs des premiers et les réponses et explications des derniers, par là, rétablir l'harmonie et la confiance, et faire cesser les recriminations inutiles et même nuisibles dans l'esprit public."

M. Carrier, secondé par M. Poulin, propose :

Vu les explications ci-dessus données par M. Auger ; connaissant d'ailleurs personnellement les sourdes menées de certains notaires ennemis jaloux des registrateurs, cette association doit s'affirmer hautement et défier ses adversaires de formuler des accusations réelles devant l'autorité constituée ; qu'il soit résolu :

1. Que MM. Le Cavalier, Lambly et Auger soient nommés et délégués auprès de l'Hon. L. O. Taillon, procureur-général, pour l'informer de la présente réunion de l'Association des registrateurs en séance régulière au bureau du registraire-provincial à Québec.

2. Que le dit Hon. M. Taillon soit prié en conséquence de vouloir bien informer la chambre des no-